

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nouveaux cardinaux. — IV Nos évêques et l'Université de Montréal. — V Ordinations de Noël. — VI Les tribunaux ecclésiastiques. — VII Avis. — VIII Le vieux sang. — IX Les soldats de France à Lourdes. — X Notre-Dame de la Bonne Mort. — XI Table des matières contenues dans le LXXIV volume.

AU PRONE

Le dimanche 4 janvier

On annonce :

La fête de l'Epiphanie.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 4 janvier

Fête du saint NOM DE JESUS, double de 2e cl.; (mém. de l'octave des saints Innocents aux messes lues); préf. de Noël. — Aux II vêpres, mém. de la vigile de l'Epiphanie.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 11 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal.—Du 5 janvier, saint Téléphore (La Salle).

Diocèse de Valleyfield. — Du 5 janvier, saint Téléphore.

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 8 janvier, saint Séverin.

Diocèse de Nicolet. — Du 7 janvier, saint Lucien. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 5 janvier — Hospice Gamelin.
 Mercredi 7 " — Sourdes-Muettes.
 Jeudi 8 " — Séminaire de Sainte-Thérèse.
 Vendredi 9 " — Couvent de Lachine.
 Dimanche 11 " — Couvent d'Hochelaga.

NOUVEAUX CARDINAUX

Au cours d'un consistoire secret tenu le 15 décembre, Sa Sainteté Benoît XV a nommé sept nouveaux cardinaux. Ce sont :

- S. E. Mgr Philippe Camasseï, patriarche de Jérusalem ;
- S. G. Mgr Valfré di Bonzo, nonce papal à Vienne ;
- S. E. Mgr Sili, vice camerlingue de la sainte Eglise ;
- S. G. Mgr Jean Soldevila y Romero, archevêque de Saragosse ;
- S. G. Mgr Alex. Kakowski, archevêque de Varsovie ;
- S. G. Mgr Edmond Dalbor, archevêque de Gnesen-Posen ;
- S. G. Mgr Adolf Bertram, évêque de Breslau.

Le pape, outre ces nominations de cardinaux, a préconisé les archevêques et évêques nommés depuis le dernier consistoire.

Des sept cardinaux nommés, les trois premiers sont italiens, un est espagnol, deux sont polonais et le dernier est allemand.

NOS EVEQUES ET L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Au moment où nous allons sous presse nous arrive la lettre pastorale de Mgr l'archevêque et de Nos Seigneurs les évêques de la province ecclésiastique de Montréal au sujet de l'Université de Montréal. Nous la publierons *in-extenso* dans notre première livraison de janvier prochain.

ORDINATIONS DE NOEL

Le samedi, 20 décembre, à la basilique de Montréal, Mgr Georges Gauthier, évêque-auxiliaire, a conféré l'ordre sacré de la prêtrise aux diacres dont voici les noms : MM. les abbés Wal-

ter Whelan, pour Kingston; Clovis Beaugard, Rosario Lecomte et Pierre Morin, pour Haileybury; Omer Caplette, pour Mont-Laurier; Edgar Joyal, pour Prince-Albert; Harry Burke, James Donoghue, Florence Donohue, John Eugstrom, Thomas Finn, Louis Gauthier, James Gilrain, Armand Hamelin, Longin Kavolianskas, John Langow, Stanislas Leclair, Francis McCullough, Leo McGran, John Power, Francis Powers et John Vinszaj, pour Springfield; Robert Ahern et Francis Hogan, pour Manchester; Frédéric Carpentier et Elie Hevey, pour Portland; Joseph Murtagh, pour Ogdensburg.

• • •

Le dimanche, 20 décembre, dans l'église paroissiale de Saint-Lambert, Mgr Bruneault, évêque de Nicolet, élevait pareillement à la prêtrise M. l'abbé Joseph Judes, du diocèse de Montréal.

• LES TRIBUNAUX ECCLESIASTIQUES

L y a quelques semaines, la *Semaine religieuse* publiait une liste des membres de l'*Officialité diocésaine*. Elle donnait les noms de l'official, du vice-official, des assessseurs, du président du tribunal pour les causes matrimoniales, des juges prosynodaux, du promoteur et du vice-promoteur de la foi, des défenseurs du lien et des secrétaires de ces divers tribunaux.

Le clergé connaît le rouage de cette administration ecclésiastique. Les laïques sont peut-être moins au courant. C'est pour eux surtout que nous avons rédigé ces notes.

L'*Officialité*, c'est le tribunal de justice de l'évêque.

Mais avant d'entrer dans plus de détails, il n'est pas inutile de rappeler que l'Eglise a le droit d'avoir ses propres tribunaux, ni non plus de dire quelques mots des tribunaux supérieurs à ceux de l'évêque.

L'Eglise est une société, et la plus parfaite des sociétés. Elle doit posséder, par conséquent, tous les éléments nécessaires à l'existence d'une société. Or, dans toute société, il faut qu'il y ait un gouvernement et ce gouvernement suppose un triple pouvoir, celui de faire des lois, celui de rendre la justice et celui de faire exécuter les lois et les jugements.

L'Eglise possède ce triple pouvoir à un degré supérieur, parce que la fin qu'elle poursuit est plus noble et plus élevée que celle des sociétés civiles. Son pouvoir judiciaire se divise en deux espèces. Elle juge des différends qui peuvent s'élever entre catholiques et elle punit les transgresseurs de ses lois et de ses commandements, d'où une double administration de la justice, à savoir au contentieux et au criminel.

Le tribunal suprême de l'Eglise siège naturellement à Rome même et il s'appelle le tribunal de la *Rote*. Il se compose de douze prêtres, tous docteurs en droit civil et en droit canonique, nommés par le Souverain Pontife. Ces juges peuvent siéger tous ensemble *collegialiter*, ou bien à tour de rôle trois à la fois. Dans ce dernier cas, si l'une des parties n'est pas satisfaite du jugement porté, elle peut obtenir une nouvelle étude de la cause devant trois autres juges du même tribunal et même demander un deuxième et un troisième appel toujours devant des juges différents. Le dernier jugement est irrévocable, à moins qu'on veuille en appeler à la *Signature Apostolique* pour corriger certains défauts de procédure. C'est justement ce droit qu'ont les appelants de faire étudier leur cause successivement quatre fois, qui a donné au tribunal ce nom de la *Rote* qui vient du mot latin *rota*, roue en français.

Le tribunal de la *Rote* a été institué par Jean XXII en 1326, et organisé définitivement sous Martin V en 1422. Il jugeait les causes ecclésiastiques ou civiles dont le jugement était réservé au Saint-Siège. Peu à peu il perdit de son importance, surtout lorsque les Congrégations romaines se réservè-

rent de juger à sa place. Après 1870, ce tribunal ne fut plus qu'une cour honorifique. Pie X l'a récemment reconstitué en lui attribuant presque tous les pouvoirs qu'il avait autrefois.

Au-dessus du tribunal de la *Rote*, il y a celui de la *Signature Apostolique*, qui est composé d'un certain nombre de cardinaux et qui juge non pas sur le mérite même de la cause mais sur les causes accidentelles et extérieures qui auraient pu entraver le bon fonctionnement de la justice. Ces causes sont au nombre de six et elles sont énumérées dans le canon 1603 du nouveau *Code canonique*. Il correspond à peu près à ce qu'on appelle en France la cour de cassation. Les points qui lui sont soumis étant décidés, il renvoie la cause au tribunal de la *Rote*, avec ses remarques, pour une nouvelle étude.

Inférieur au tribunal de la *Rote* est celui de l'archevêque ou métropolitain, qui juge des causes de chaque tribunal de diocèses suffragants de la province portées en appel. Sa constitution et ses règlements sont à peu près les mêmes que celui du tribunal de première instance.

Le premier tribunal auquel les plaignants doivent s'adresser pour obtenir le redressement de leurs griefs est naturellement le tribunal de l'évêque diocésain. Il s'appelle l'*Officialité* et se compose d'un juge président, qui a le nom d'official, d'un juge suppléant, qui s'appelle vice-official, et d'autant d'assesseurs qu'il en est besoin. Ces derniers doivent être au moins quatre en nombre et pas plus de douze, suivant l'importance du diocèse. Dans les diocèses où les causes à entendre sont nombreuses, rien n'empêche que les juges se divisent la besogne. De même, l'on peut avoir une section qui s'occupe des causes de mariage, une autre des choses contentieuses, une troisième des délits.

L'*Officialité* juge sur toutes les choses ecclésiastiques, spirituelles ou temporelles. Sa juridiction s'étend sur toutes les disputes entre les communautés religieuses, entre les corpora-

tions religieuses, entre les fraternités, entre les clercs, etc. Les laïques qui auraient à se plaindre d'une communauté religieuse ou d'un clerc pourraient aussi lui soumettre leurs différends. Ils doivent, en tous les cas, s'ils veulent poursuivre devant les tribunaux civils, obtenir le consentement de l'évêque.

Un officier, qui s'appelle *promoteur de la foi*, est chargé de voir à ce qu'il ne se fasse rien contre les droits de l'Eglise ou la discipline ecclésiastique. Son devoir est à peu près celui de l'avocat de la couronne devant les tribunaux civils.

L'*Officialité* s'occupe surtout des causes de mariage. L'Eglise a édicté un certain nombre de lois pour l'administration et la réception de ce sacrement. Elle a créé plusieurs empêchements dirimant le mariage. Il arrive quelquefois que des mariages sont contractés malgré ces lois et ces empêchements et sans qu'on en ait obtenu dispense. Il s'agit alors de déclarer nuls ces mariages célébrés en contravention avec la loi de l'Eglise. Ici encore l'*Officialité* est aidée par un officier qui porte le nom de *défenseur du lieu matrimonial* et dont la mission est de voir surtout à ce que rien ne se fasse contre la sainteté et l'indissolubilité du sacrement de mariage.

Suivant l'importance des causes qui lui sont soumises, le tribunal de l'*Officialité* doit être formé de trois ou cinq juges, docteurs en droit canonique ou, au moins, connaissant bien les lois de l'Eglise.

Dans les trois premiers siècles de l'Eglise, c'était l'évêque lui-même qui exerçait le pouvoir judiciaire dans son diocèse. Sa juridiction fut reconnue par les empereurs chrétiens de Rome. Justinien lui donna le pouvoir de juger dans toutes les causes ecclésiastiques et dans les causes civiles où figurait un clerc. Quant aux poursuites criminelles contre les clercs, elles relevaient à la vérité des tribunaux civils, mais l'enquête préliminaire devait être faite sous la surveillance de

l'évêque. Ce droit passa en France sous Clovis, et les évêques des Gaules furent investis des mêmes pouvoirs que les évêques d'Italie. Vers le neuvième siècle, en raison de la multiplicité de leurs fonctions, les évêques confièrent cette charge à des prêtres qui portaient le nom d'*officials*. Charles V, en 1371, restreignit les pouvoirs de ces juges et leur interdit de connaître des actions réelles ou possessoires. François 1er, en 1539, diminua encore leurs droits et ne leur laissa plus que la connaissance des causes spirituelles, des procès de mariage et des poursuites canoniques contre les clercs. La Constituante de 1790 supprima l'*Officialité* aux yeux de la loi, et, aujourd'hui, ce tribunal, en France, ne peut porter d'autres sentences que celles qui s'imposent à la conscience des fidèles.

Au Canada, sous le régime français, l'*Officialité* eut les mêmes pouvoirs qu'en France. Sous le régime anglais, il n'en fut guère question jusqu'à la codification du code civil. Mais notre code civil reconnaît aux évêques plusieurs droits, entre autres celui de se prononcer sur la validité de certains cas de mariage avant que les tribunaux ne décident sur les effets civils de ces mêmes cas.

* * *

Une mise au point. Dans notre article sur *le mariage de conscience*, nous disions que l'autorité civile dans notre province ne reconnaissait pas comme valide le mariage d'un mineur sans le consentement de ses parents ou tuteurs. Nous aurions dû dire plutôt que l'autorité civile considérait ce mariage comme rescindible et annulable par ses tribunaux. C'est une nuance qu'il est utile de préciser.

L.-E. C.

AVIS

Les Religieuses du Précieux-Sang ont maintenant un commis-voyageur sur la route pour la vente de leurs cierges, braise d'encens, etc. Nous prions ceux chez qui il se présentera de vouloir bien l'accueillir et de le favoriser d'une commande. En faisant ainsi, on contribuera à faire vivre une communauté contemplative qui a grand besoin d'encouragement. — Voir annonce, page 15 de la couverture.

LE VIEUX SANG

C'était il y a trois semaines.

Le père était au lit depuis un mois, malade à fond. Cette fois, le vieux chêne était touché jusque dans ses racines et le premier coup de vent devait l'abattre.

Aussi quelle ne fut pas la stupéfaction de sa petite-fille — de sa "bonne grande", comme il l'appelle — quand, un soir, elle le vit debout dans sa chambre, une canne à la main, s'essayant à marcher de chaise en chaise.

— Oh papa !... cria-t-elle épouvantée.

— Laisse-moi !

— Mais si tu tombes ?...

— Je ne tomberai pas... je ne veux pas tomber !

Et lui, si doux avec sa fille, eut un de ces regards de terrible ancêtre auxquels on ne résiste pas.

Trois fois, il fit le tour de sa chambre ; puis il se recoucha, épuisé.

• • •

Alors seulement sa figure se détendit.

— Ecoute, petite... ? Je suis perdu...

— Ne dis pas cela, grand-père !

— Je sais ce que je sais !... Mais avant de mourir, je veux tirer encore un coup de fusil pour la France... Je veux aller voter !... Tu entends ?... *Je veux aller voter, dimanche !*

— Mais c'est impossible !...

— Et pourtant, ce sera !...

La jeune fille le regarde. Les yeux du moribond sont seuls vivants dans la face blêmie par la mort approchante. Mais l'âme qui regarde par ces yeux est d'une telle trempe que, malgré ses vingt ans, la jeune fille en sent la surnaturelle beauté. Le vieillard continue :

— Ta mère ne voudra pas. J'aime bien ta mère, mais elle

ne comprend pas. Tant qu'on vit, on doit remplir son devoir. Tu m'aideras... Dis?... Tu seras avec moi?... Tu es ma fille, et les filles tiennent du père. Promets-moi que je peux compter sur toi ?

— Tu le veux?...

— Je le veux!...

— Alors, ce sera.

Le vieillard lui ouvrit ses deux bras :

— Viens, mon sang!... Viens, ma fille!... Tu me donnes le suprême bonheur... Ensuite je pourrai partir.

Et deux jours après — la mère, sans défiance, étant à la messe — par le grand escalier, drapé dans sa robe de chambre comme dans un suaire, un cadavre vivant, soutenu par sa fille, marche à marche, descendit.

Une voiture attendait. Elle le conduisit lentement à la mairie. Et, quand il apparut au seuil de la section, les assistants crurent que c'était la mort qui entrait.

C'était une vie... Et elle apportait son tribut d'effort à la vie universelle du pays.

Le long bras maigre tendit un bulletin, et, d'un même geste, tous les membres du bureau se levèrent pour honorer celui qui faisait, ainsi et simplement, acte de bon citoyen.

* * *

A la stupéfaction des médecins, ce mourant n'est pas mort encore. A l'heure où j'écris ces lignes, il caresse même le projet de revenir demain pour les élections municipales, et il se fait " piquer " ce soir pour exalter le néant qui lui reste de force.

Et si, dans une mairie de Paris, vous voyez un vieillard affreusement pâle entrer au bras d'une jeune fille et se diriger pas à pas vers l'urne, saluez-le bien bas! C'est le devoir, c'est le vieux sang, c'est la race qui passe...

PIERRE L'ÉRMITE.

LES SOLDATS DE FRANCE A LOURDES

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice, s'est ouvert, à Lourdes, le pèlerinage militaire national d'action de grâces pour la victoire. Il comprenait plus de 12,000 pèlerins, officiers et soldats, avec leurs familles. Trois princes de l'Eglise Leurs Eminences les cardinaux Luçon, Andrieu et Bourne, ce dernier venu tout exprès d'Angleterre, et vingt-trois évêques, dont NN. SS. Tissier, Julien et Ginisty, qui ont pris la parole, l'ont honoré de leur présence. Le roi des Belges était officiellement représenté. On remarquait de nombreuses délégations — américaine, anglaise, italienne — composées d'anciens combattants. Et ce fut beau de voir tous ces soldats de la grande guerre venir renouveler, aux pieds de la Vierge de Massabielle, l'alliance contractée, pour la défense du droit, aux heures terribles sur les champs de bataille.

Les cérémonies ont été splendides et parfaitement suivies. Les discours, très écoutés, ont fait grande impression. On a assisté avec émotion à la pose—faite par le cardinal Luçon—de la première pierre d'un grand monument commémoratif de la victoire, sous lequel sera ménagé un caveau, où l'on pourra déposer des souvenirs des regrettés disparus.

Nous tenons à signaler, parmi les sommités militaires présentes à ce pèlerinage, l'amiral de Saint-Pair, les généraux français Maleor, Dolot, de Sérévillle, de Sèze, Malleterre et Allenou; les généraux anglais sir Cecil Péreira et Hickers.

La Croix de Paris, 14 novembre 1919.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

NOTRE-DAME DE LA BONNE MORT

NOS lecteurs connaissent l'*Association de Notre-Dame de la Bonne Mort*, dont nous les avons déjà entretenus, et dont M. l'abbé Saint-Denis est le zéléateur diocésain. La dévotion à la Vierge, considérée sous ce titre de Notre-Dame de la Bonne Mort, l'expérience le démontre, a pour effet, le plus souvent, de faire voir la mort qui nous attend tous sous un aspect moins repoussant, en même temps qu'elle assure, naturellement, la protection de la bonne mère du ciel quand viendra pour nous l'heure redoutable. C'est dire, en deux mots, la raison d'être et la vertu de cette dévotion.

“ Qui ne voit, écrivait Benoît XV en mars 1918, combien cette association est opportune et en rapport avec les besoins des temps présents... Sans parler de ceux qui ont perdu la foi, un trop grand nombre d'enfants de l'Eglise se laissent aujourd'hui captiver par les intérêts et les plaisirs passagers... au point de n'avoir plus aucun souci de la salutaire pensée de la mort... ” Et pour ces motifs, le Souverain Pontife, à l'exemple de son prédécesseur Pie X, de pieuse mémoire, approuvait et bénissait cette association, qu'il appelait l'oeuvre de l'apostolat de la bonne mort.

De même, Mgr l'archevêque écrivait naguère aux zélateurs de l'oeuvre : “ Je suis heureux de voir votre association s'établir et se répandre dans mon diocèse. M. l'abbé Saint-Denis s'en fera le propagateur zélé. — Le Souverain Pontife l'a approuvée et lui a accordé de précieuses indulgences... Elle me paraît être le complément de notre *Union de prières*. ”

Nous sommes donc à l'aise pour recommander à nouveau cette belle association, ainsi dite de *Notre-Dame de la bonne mort*, à nos lecteurs. Pour les renseignements pratiques, on peut s'adresser à M. l'abbé Saint-Denis, Chambly-Bassin.

TABLE DES MATIERES

CONTENUS DANS LE

LXXIV^e VOLUME

	PAGES
A	
Ambassade (L') anglaise auprès du Vatican	227
Amette (Lettre de Son Eminence le cardinal) à Mgr l'archevêque de Montréal	328
Augier, o. m. i. (Le R. P. Célestin), ancien provincial du Canada et de France	347
Antiféminisme (Les principes de l')	360
Auclair (M. l'abbé Elie-J.) :	
Aide (L') aux soldats par le retour à la terre	271
Baunard (Mgr), ancien recteur de l'université de Lille	374
Bérard (M. l'abbé J.-B.), curé de Saint-Irénée, Montréal	168
Cartier (Le centenaire) chez les Cartier	215
Cartier (Echos des fêtes du monument Cartier)	162
Chapelle (Ce que sera la) de Dormans	141
Couvent (Au) d'Hochelaga: huit jubilaires	58
Curé (Pour le) de Vimy	240
Fils (Le) du roi au Canada	131
Grounard (Mgr), vicaire apostolique d'Athabaska	122
Hôpital (L') des convalescents	232
Images (Deux) : saint Roch et saint Isidore	397
Jeûne (Le) et l'abstinence d'après le nouveau code	351
Léonard (Mgr Joseph-Romuald), évêque-élu de Rimouski	395
Mercier (Le cardinal), primat de Belgique	258
Mercier (Le cardinal) à Montréal	290
Messe (La messe du cardinal Mercier à la basilique de Montréal)	379
Mont-Saint-Louis (Au)	363
Mutualité (La)	174
Notre-Dame de la bonne mort	411
Nouvelles religieuses (Les)	172
Orphelinat (L') catholique de Montréal	306
Pelletier (Le Frère), des Clercs de Saint-Viateur	187
Plessis (Le R. P.), dominicain	194
Prince de Galles (Le) à l'Hôtel-Dieu	302
Prince de Galles (Le) à Montréal	314
Sanctuaire (Au) de la Réparation	57
Université (La mission de l') — Conférence de Mgr Georges Gauthier, à la Bibliothèque Saint-Sulpice sur la mission de l'Université catholique	324
Université (L'incendie de l') de Montréal	359
Université (L') de Montréal — Le concours de tous	357
B	
Bannard (Mgr), l'auteur du <i>Vieillard</i> , aux Canadiens français	138
Benoît XV (Notre Saint-Père le pape) :	
Allocution de Notre Très Saint-Père le pape sur l'apostolat de la femme	339

	PAGES
Cardinaux (Les nouveaux)	402
Médaille pontificale	77
Souverain-Pontife (Le) et le Sacré-Coeur	67
Bonne figure des Canadiens français au congrès libéral d'Ot- tawa	114
Bruchési (Mgr Paul), archevêque de Montréal :	
Allocation de Mgr l'archevêque à la fête religieuse du tra- vail	157
Anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque	67
Au jour de l'an à l'archevêché	386
Consécration (La) de la basilique de Montmartre: Cable- gramme de Mgr l'archevêque au cardinal-archevêque de Paris	268
Décrets romains au sujet des communautés religieuses	98
Entretien (Un) avec Mgr l'archevêque	3
La fête de Mgr l'archevêque	98
Lettre de Son Eminence le cardinal Gasparri à Mgr l'arche- vêque au sujet des études pour les novices. — Explica- tion du décret du 27 août 1910	387
Lettre de Son Eminence le cardinal Amette à Mgr l'arche- vêque de Montréal	323
Lettre de Son Eminence le cardinal Mercier à Mgr l'arche- vêque de Montréal	301
Lettre pastorale de Mgr l'archevêque en faveur de l'Ins- titution des Sourds-Muets	275
Lettre de Mgr l'archevêque au clergé de son diocèse, à l'oc- casion de la visite de Son Eminence le cardinal Mercier à Montréal	228
Lettre de Mgr l'archevêque au sujet du recensement des enfants à Montréal	149
Nominations ecclésiastiques	130, 146, 243, 354
Oraison commandée	66
Ordination	275
Prince (Le) de Galles à l'Hôtel-Dieu	302
Protestation (Vigoureuse) de Mgr l'archevêque à l'adresse d'un député socialiste français	70
Retour (Le) de Mgr l'archevêque	66

C

Cahier de comptabilité des fabriques	367
Canada (Le) cité en exemple	208
Canadiens français dans l'ouest: Interview de Mgr Béliveau	210
Canadiens français dans l'ouest: Interview de Mgr Mathieu	233
Ceretti (A propos de la mission de Mgr)	76
Ceretti (La mission de Mgr) à Paris	60
Chant grégorien (Les cours de) à l'Université de Montréal	334
Chapelle (Une) aux champs de la Marne	115
Choses de France: un esprit nouveau	82
Clemenceau (M.) et le clergé	398
Code canonique (Notes au sujet du nouveau)	8, 28
Comment on élargit les rues à Chicago	63

	PAGES
Communion (Première) et communion solennelle	159
Conférences de droit canonique	274
Congrès (Au) de Chicoutimi	41
Congrégation (Lettre de la) de la Propagande aux évêques du monde catholique	355
Consécration (La) de la basilique de Montmartre	266
D	
Denier de Saint-Pierre — Avis	338
Devoirs pratiques des catholiques de France	100
E	
Eau bénite (Faut-il prendre de l') en sortant de l'Eglise?	319
Echéance (L') approche	64
F	
Fête de la Présentation au grand séminaire	306
Fêtes (Les) de saint Vincent-Ferrier à Notre-Dame-de-Grâce	333
Fête (La) des morts	146
— (La) du travail	113
— (La) religieuse du travail	150
Funérailles et sépultures d'après le nouveau droit canon	250
G	
Gauthier (Mgr Georges), évêque auxiliaire de Montréal :	
Conférence sur la mission de l'Université catholique	324
Discours adressé à Son Eminence le cardinal Mercier à Notre-Dame	297
Discours à l'occasion de la visite du prince de Galles à l'Université de Montréal	318
Discours à l'occasion des fêtes du monument Cartier	163
Ordinations	226
Ordinations de Noël	402
H	
Hommage (Un) à la culture classique	61
— mondial à la Belgique	176
I	
Israël et la France	371
J	
Jeanne d'Arc (La canonisation de)	114
Jésuites (Les) jugés par un académicien	14
Jésuites (Les) et la guerre	107
Jodoïn, o. m. i. (Le R. P.), ancien supérieur de la province du Canada	51
Journal-fantôme (Le) <i>la Libre Belgique</i>	44
Jugement (Un) important pour les catholiques	283

L

PAGES

189	Latulippe (Lettre pastorale de Mgr), évêque d'Haileybury, au	
274	sujet de la nouvelle préfecture apostolique de l'Ontario-	
41	Nord	311
	Lépiciër (Le T. R. P.), supérieur général des Servites de Marie	274
355	Liturgie (La) et le peuple	15
266	Loiseau, s. j. (Le R. P. S.)	279
	Lourdes (A) — Les journées grégoriennes	331

M

	Mariage (Le) " de conscience "	344
19	Mercier (Lettre de Son Eminence le cardinal Mercier à Mgr	
64	l'archevêque de Montréal)	301
	Mercier (Réception du cardinal Mercier à Montréal)	244
	Missions (Comment aider les) en ornant nos belles églises du	
06	Canada	336

N

13	New York et les régions françaises dévastées	123
50	Nouvelles d'Angers: La procession de la fête-Dieu — Un ma-	
50	riage français et chrétien	35

O

24	●œuvre (L') bienfaisante des robes grises et des robes noires .	203
	O'Meara (M. le chanoine)	25
97	Ordo (L') pour 1920	303

P

18	Paix (La)	18
63	Pelletier, p. s. s. (M. l'abbé Bernard), vicaire à Notre-Dame .	229
26	Pétain (Une fière réponse du maréchal)	34
02	Préface (La nouvelle) pour la messe des morts	389
61	Procès (Préliminaires d'un) de canonisation	24
76	Protestants (Le nombre des) en France	48
	Protectorat (Le), catholique en Orient	253

R

14	Recensement (Le) des enfants à Montréal: Lettre de MM. les	
14	directeurs et secrétaires à Mgr l'archevêque — Réponse	
07	de Mgr l'archevêque	148
	Religieuses du Précieux-Sang: Avis	407
51	Réponse (La) d'un " poilu "	86
44	Retraite fermée pour les prêtres à la Villa Saint-Martin . . .	338
83	Rigaud (Le R. P. Jean-Marie), missionnaire du Sacré-Coeur .	120

S		PAGES
Saint-Denis (M. l'abbé Joseph) :		
Lampe du saint Sacrement		91
L'Ordre pour 1920		303
Courtes réponses à diverses consultations :		
Fête de l'Exaltation de la sainte Croix		159
— titulaire de saint Malachie		268
Messe de Noël		399
Messe d'exposition		78
Ornement en drap d'or		350
Préfaces communes		287
Quarante-Heures le 2 ou 3 novembre		270
Solennité de la Nativité		108
— du saint Nom de Marie		110
— des Sept-Douleurs		190
— du Saint-Rosaire—Indulgences		223
Sainte-Enfance (La)		221
Semaine sociale (La) de Metz		179
" Société des nations " (La)		245
Société d'une messe	130,	275
Sœurs de Sainte-Anne: Vêtue et profession religieuse		96
— de Charité de la Providence: Vêtue et profession religieuse		111, 383
— de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs: Vêtue et profession religieuse		125
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie: Vêtue et profession religieuse		142, 383
Soir de paix à Strasbourg		185
Soldats (Les) de France à Lourdes		410
Soldats (Nos) pour le curé de Vimy	349,	370
Sang (Le vieux)		408
T		
Terreur (La) ouvrière		20
Tribunaux ecclésiastiques		403
Truc (Un) ingénieur		32
U		
Université catholique de Lille		90
Université (Nos évêques et l') de Montréal		402
V		
Victoire (Les fêtes de la)		31